



**3222 - Protection, valorisation
du patrimoine non protégé**

**Répartition de subventions au titre de l'aide
aux actions culturelles et patrimoniales**

Rapport n° CP/2011/669

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales concernant les associations et les communes.

Cette aide vise prioritairement à soutenir les sociétés d'histoire et d'archéologie locales dans l'acquisition et la diffusion d'ouvrages ainsi que dans l'organisation de manifestations à vocation culturelle et patrimoniale.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département du Bas-Rhin contribue au fonctionnement annuel des sociétés d'histoire et d'archéologie.

A ce titre, il participe à l'acquisition et la diffusion de publications (annuaires et revues) émanant des sociétés d'histoire. L'aide financière est versée directement aux sociétés d'histoire, permettant à celles-ci de diffuser leurs ouvrages à l'ensemble des collèges, lycées, bibliothèques et médiathèques du territoire de la Maison du Conseil Général dont elles relèvent.

D'autre part, le Département contribue également à l'organisation de manifestations mettant en valeur le patrimoine départemental et permettant son appropriation par le grand public.

I/ Cercle d'études Maritain

Le Cercle d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain est l'héritier d'un patrimoine intellectuel majeur, l'œuvre du philosophe Jacques Maritain. Celle-ci est centrée sur la personne et le développement de toutes ses dimensions humaines et spirituelles. Le cercle a vocation à préserver et à faire vivre cette œuvre, notamment dans des actions d'édition, d'accueil de chercheurs et de contribution à des colloques.

L'association achève l'édition de l'intégrale des œuvres du philosophe et a largement entamé l'inventaire des correspondances de Jacques et Raïssa Maritain avec leur très large cercle d'amitiés et de relations. L'ensemble de cette correspondance s'élève à 42 000 lettres.

Par le biais d'une convention de partenariat 2008-2010, le Conseil Général a souhaité accompagner l'association dans la poursuite de son travail de valorisation de ce patrimoine intellectuel. Quatre fiches d'actions étaient annexées à la convention. Elles déterminent les actions suivantes: l'indexation des manuscrits et la stratégie d'archivage, l'édition de la correspondance, la valorisation et l'animation publique, la pensée de Maritain confrontée au débat public actuel. Dans le cadre de cette convention triennale, le Département a participé financièrement à hauteur de 20 000 € par an pendant trois ans.

Dans un souci de sauvegarder l'unité du fonds Maritain, composé non seulement des manuscrits et des correspondances, mais également d'une bibliothèque, il sera transféré

et déposé à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg dès l'achèvement du travail d'indexation et de classement. La B.N.U.S. se chargera également de numériser l'ensemble des documents.

II/ Exposition Georges Daniel KREBS

L'exposition s'inscrit dans le cycle des expositions sur la peinture régionale de la première moitié du 20^e siècle, entreprise par le musée de Haguenau depuis 1994.

L'artiste Georges Daniel KREBS (1894-1982), originaire de Brumath, formé à l'Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg, puis à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Düsseldorf et à Paris, est l'un des représentants de la dynamique école de peinture alsacienne de la première moitié du 20^e siècle.

Cette exposition, comportant une soixantaine d'œuvres, se déroule du 9 juillet au 16 octobre 2011 et fait l'objet d'un catalogue de 20 pages, tiré à 600 exemplaires, ainsi que d'un DVD.

Le budget de l'exposition est estimé à 31 020 €, pour lequel la commune participe à hauteur de 22 620 €. Au budget prévisionnel, une subvention à hauteur de 5 000 € est attendue du Département. La Région et l'Etat ne sont pas sollicités.

Depuis 2008, le Département a aidé ces expositions estivales du musée de Haguenau à hauteur de 3 000 € par an.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable à ces propositions d'attribution de subvention telles que figurant dans les tableaux ci-après.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34162	65-6574-3120	65 900,00 €	48 629,20 €	43 252,20 €
34163	65-65734-3120	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, conformément aux tableaux annexés, les subventions suivantes :

- 43 252,20 € au titre de l'aide pour les sociétés d'histoire et l'achèvement de l'indexation et du classement du fonds Maritain ;

- 4 000 € au titre de l'organisation d'une manifestation à vocation culturelle : exposition Georges Daniel KREBS à Haguenau.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL